

OBJET

Date : 8 février 2021

Présents : Mesdames les Professeurs Marie-Edith LAFON, Dominique LIGUORO, Claire MAJOUFRE, Simone MATHOULIN-PELLISSIER et Sandrine DABERNAT, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Patrick DEHAIL, Pierre MERVILLE, Didier GRUSON, Éric DOBREMEZ, Pierre DUFFAU et Bernard CLAVERIE, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX, Fanny PELLUARD-NEHME, Claire ROUBAUD et Aurélie RUET, Messieurs les Docteurs Jean-Benoît CORCUFF, Nicolas SALAMON et Frantz THIESSARD, Madame le Docteur Brigitte LLANAS, Mesdemoiselles Caroline VIANDIER, Marie PRINCE, Yasemine SAHIN et Grâce MUZARD, Messieurs Lucas EDOUARD, Loïc GUYOT, Erick OZCARIZ, Thomas FOURCANS, Nicolas VIDAL, Grégoire BARREAU, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Monsieur le Docteur Philippe DOMBLIDES (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine), Madame Véronique CHASSAING* (Responsable Administrative et Financière du Collège Sciences de la Santé), Messieurs les Professeurs Jean-Luc PELLEGRIN*, Igor SIBON* et Jean-Philippe JOSEPH*.

Excusés : Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué) et Monsieur le Docteur Philippe ARRAMON-TUCOO (Union Régionale des Médecins Libéraux Nouvelle-Aquitaine).

2 de ces membres ont donné pouvoir.

* personnalité invitée à titre consultatif et membres invités permanents

Ordre du jour : Formation Plénière

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil du décès des Professeurs Claude BERAUD et Jean-Paul DUBECQ-PRINCETEAU.

- Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, hématologue et gastro-entérologue au CHU de Bordeaux, le Professeur Claude BERAUD, fut vice-président de la Commission de transparence de l'Agence française des médicaments entre 1996 et 1999.

Il était l'auteur de plusieurs ouvrages dont le rapport « Béraud » en 1992 (Caisse nationale d'assurance maladie) lequel a influé sur la réforme du système de soins lancée en 1996.

Le Professeur BERAUD a travaillé au développement des soins palliatifs, de la prise en charge de la douleur en fin de vie. Il avait une conscience aiguë des inégalités sociales de santé. Il a ouvert le seul service de la région offrant une prise en charge des personnes dépendantes aux drogues dures. Il a œuvré pour la reconnaissance des professionnels infirmiers et aide-soignants dans l'équipe pluridisciplinaire hospitalière mettant en évidence leur rôle essentiel, et également, à l'optimisation des moyens financiers mis à disposition par la collectivité nationale, afin d'améliorer le système de santé.

- Professeur de gynécologie obstétrique, chef de service de la maternité du CHU de Bordeaux en 1973, le Professeur Jean-Paul DUBECQ-PRINCETEAU était responsable pédagogique de la discipline. Ses compétences en obstétrique et sa formation initiale de chirurgien étaient très précieuses dans une spécialité d'urgence.

Les internes, les chefs de clinique et les PU-PH qui ont bénéficié de son enseignement et de son compagnonnage connaissaient son expérience, son adresse et son sens des responsabilités. Il a défendu l'obstétrique clinique au niveau régional et national. Il avait mis au point, avant les autres, des techniques de maturation du col, d'enregistrement du rythme cardiaque fœtal, des traitements des menaces d'accouchements prématurés, et installé les premiers appareils d'échographie, de retransmission vidéo des interventions : il était scientifique, novateur et pragmatique. C'est grâce à sa confiance et à son soutien que la PMA et le DPN ont pu démarrer au CHU de Bordeaux. Il défendait jusqu'au bout ses élèves et son équipe.

Monsieur le Doyen propose qu'une minute de silence soit observée à leur mémoire.

1. Approbation du procès-verbal des séances du 14 décembre 2020 et du 25 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 (Formation Restreinte Rang A et Rang B) est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

2. Textes officiels

- Ministère des Solidarités et de la Santé

- [Arrêté du 14 décembre 2020 \(J.O. du 23 décembre 2020\) modifiant l'arrêté 9 mai 1995 relatif au montant des honoraires dû aux professeurs des universités-praticiens hospitaliers en application de l'article D. 461-27 du code de la sécurité sociale.](#)

- [Arrêté du 21 décembre 2020 \(J.O. du 23 décembre 2020\) fixant le modèle de proposition des commissions régionales d'autorisation d'exercice à la commission d'autorisation d'exercice prévu par le décret n° 2020-1017 du 7 août 2020 portant application du IV et du V de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 et relatif à l'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par les titulaires de diplômes obtenus hors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen.](#)

- [Décret n° 2020-1662 du 22 décembre 2020 \(J.O. du 24 décembre 2020\) portant modification du code de déontologie des médecins et relatif à leur communication professionnelle.](#)

- [Décret n° 2020-1666 du 22 décembre 2020 \(J.O. du 24 décembre 2020\) relatif au contrat de début d'exercice prévu à l'article L. 1435-4-2 du code de la santé publique.](#)

- [Décret n° 2020-1667 du 22 décembre 2020 \(J.O. du 24 décembre 2020\) modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé.](#)

- [Arrêté du 22 décembre 2020 \(J.O. du 24 décembre 2020\) modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé.](#)

- [Arrêté du 23 décembre 2020 \(J.O. du 26 décembre 2020\) portant ouverture des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales au titre de l'année universitaire 2021-2022.](#)

- [Arrêté du 24 décembre 2020 \(J.O. du 26 décembre 2020\) relatif à la formation et aux attestations de formation des médiateurs de lutte anti-Covid-19 mentionnés à l'article 25-1 de l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.](#)

- [Arrêté du 28 décembre 2020 \(J.O. du 30 décembre 2020\) modifiant l'arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé.](#)

- [Décret n° 2020-1743 du 28 décembre 2020 \(J.O. du 30 décembre 2020\) portant création de trois échelons au sommet de la grille des émoluments des praticiens hospitaliers à temps plein et des praticiens des hôpitaux à temps partiel.](#)

- [Arrêté du 30 décembre 2020 \(J.O. du 6 janvier 2021\) relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19.](#)

- [Arrêté du 30 décembre 2020 \(J.O. du 1^{er} janvier 2021\) relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.](#)

- [Décret n° 2020-1832 du 31 décembre 2020 \(J.O. du 1^{er} janvier 2021\) relatif aux programmes d'éducation thérapeutique du patient.](#)

- [Arrêté du 18 janvier 2021 \(J.O. du 20 janvier 2021\) modifiant l'arrêté du 8 avril 2020 fixant au titre de l'année universitaire 2020-2021 le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'infirmier.](#)

- [Arrêté du 22 janvier 2021 \(J.O. du 24 janvier 2021\) fixant la liste des centres pour les épreuves classantes nationales en médecine au titre de l'année universitaire 2021-2022.](#)

- [Arrêté du 25 janvier 2021 \(J.O. du 27 janvier 2021\) fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2021-2022.](#)

- [Décret n° 2021-105 du 2 février 2021 \(J.O. du 3 février 2021\) modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.](#)

Présidence de la République

- [Arrêté du 22 décembre 2020 \(J.O. du 23 décembre 2020\) portant nomination et cessation de fonctions à la présidence de la République.](#)

Lois

- [Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 \(J.O. du 26 décembre 2020\) de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur](#)

3. Informations

- [Inscrits en médecine \(1^{er} et 2^{ème} cycles\) – 2020-2021 \(cf pièce jointe\)](#)

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil le tableau des étudiants inscrits en 1^{er} et 2^{ème} cycles en 2020-2021.

A Bordeaux : 1045 en PACES-R, 1414 en PASS, 350 en LAS, 390 en DFGSM 2, 390 en DFGSM 3, soit 3589 en R1C ; 413 en DFASM 1, 404 en DFASM 2, 414 en DFASM 3 et 15 auditeurs 6^{ème} année, soit 1246 en R2C.

➤ Correctif note d'information relative à la mobilité des étudiants internationaux dans le cadre du dispositif Etudes en France

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que toutes les candidatures directes pour les épreuves MMOP sont fermées quelle que soit la nationalité et quel que soit le lieu de résidence des personnes concernées.

Par souci d'équité entre les candidats, la procédure ne sera donc finalement pas ouverte cette année. Un message a été publié sur le site web pour avertir les candidats.

La seule procédure qui demeure ouverte concerne les candidatures pour une admission en PASS par le biais des dossiers verts.

Les procédures dérogatoires pour l'accès en 2^{ème} cycle pour les étudiants titulaires de titres européens en santé sont maintenues.

➤ Permanence du CROM sur le site de Carrière

Monsieur le Doyen laisse la parole à Monsieur le Docteur Philippe DOMBLIDES concernant la permanence du CROM dans les locaux du Collège Santé, Bâtiment Espace Santé. Cette permanence débute mi-février, le mardi de 9 heures 30 à 12 heures 30 et, sur rendez-vous, de préférence.

Il s'agit d'une première au niveau national.

➤ Détermination capacités d'accueil PACES – PASS et LAS

Monsieur le Doyen indique aux membres du Conseil que le numerus clausus pour les étudiants redoublants PACES a été fixé par arrêté : 224 Médecine, 43 Odontologie, 104 Pharmacie et 23 Maïeutique. L'Université est en attente du retour des ministères concernant la publication des capacités d'accueil pour les étudiants PASS et LAS.

Un débat s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ Désignation des représentants des internes et des étudiants à la CME du CHU de Bordeaux

Monsieur DUBUS informe les membres du Conseil que les représentants à la CME pour médecine sont : Madame Roxane BAILLEUL pour les internes et Monsieur Lucas EDOUARD pour les étudiants.

➤ Instruction relative à l'accueil et à l'organisation des stages des étudiants de deuxième cycle en médecine, en odontologie et pharmacie et des étudiants en second cycle des études de maïeutique (cf pièce jointe)

Monsieur le Doyen présente le document aux membres du Conseil.

➤ Inscrits en 6^{ème} année (DFASM 3) – 2020-2021 (cf pièce jointe)

Le nombre d'inscrits en 6^{ème} année à Bordeaux, pour l'année universitaire 2020-2021, est de 401 primants, 13 doublants, 15 auditeurs. Le nombre total d'inscrits est de 429 étudiants.

➤ Demandes d'aménagements pour les ECN 2021

Dans l'arrêté du 23 décembre 2020 portant ouverture des ECN 2021, il est mentionné que les étudiants présentant un handicap peuvent demander à bénéficier d'aménagements spécifiques durant les épreuves. Ils adressent leur demande au CNG accompagnée de l'attestation délivrée par un médecin de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou par un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ainsi que la copie du document conférant la qualité de personne handicapée.

La demande doit être adressée **le 30 avril 2021 au plus tard**.

Informations disponibles sur le site du Collège Santé :

<https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/1er-et-2nd-cycle-de-medecine/ECN-2021>

➤ Calendrier de la procédure de répartition des docteurs junior – mai 2021

Monsieur DUBUS présente aux membres du Conseil le calendrier prévisionnel de la procédure de répartition des internes en phase de consolidation pour le semestre de mai 2021 :

- Transmission des fichiers à l'UNESS : vendredi 26 février 2021 au plus tard
- Lancement du 1^{er} tour d'appariement :
 - Vœux des internes : lundi 8 au samedi 13 mars 2021
 - Classement par les Responsables des Terrains de Stage (RTS) : dimanche 14 au jeudi 18 mars 2021
 - Résultat du 1^{er} tour d'appariement : vendredi 19 mars 2021
- Lancement du 2^{ème} tour d'appariement :
 - Vœux des internes : samedi 20 au mercredi 24 mars 2021
 - Classement par les RTS : jeudi 25 au lundi 29 mars 2021
 - Résultat du 2^{ème} tour d'appariement : mardi 30 mars 2021
- Lancement du 3^{ème} tour d'appariement (présentiel) :
 - Transmission des convocations avant le 2 avril 2021
 - Entretiens du 5 au 9 avril 2021
- Changement de semestre : lundi 3 mai 2021

➤ Prix Bettencourt 2021

Depuis 1990, la Fondation Bettencourt Schueller a décerné 335 Prix Bettencourt pour les jeunes chercheurs dans le domaine des sciences de la vie.

Ces prix récompenseront, en 2021, 14 docteurs en sciences pour les aider à financer leur séjour de recherche postdoctorale à l'étranger.

Les candidats doivent posséder la double formation (médicale et scientifique), avoir déjà soutenu leur thèse de science et avoir soutenu ou soutenir leur thèse de médecine ou de pharmacie avant le 31 décembre 2021.

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que la candidature du Docteur Marc SCHERLINGER a été proposée avec le soutien de l'UFR Sciences Médicales.

➤ Appel à candidatures – Prix Robert Debré 2020

Dans le but de soutenir la recherche médicale, l'Association Robert Debré pour la Recherche Médicale attribue deux Grands Prix. Ces prix sont destinés à honorer les travaux de recherche d'équipes engagées dans la recherche biologique et médicale et à faciliter la poursuite et le développement de leurs projets.

Deux Prix de 50 000 € seront décernés : un Prix à orientation clinique et un Prix à orientation fondamentale. Ces Prix concernent tous les domaines de recherche.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 31 mars 2021**.

Le dossier de candidature est à adresser :

- par courriel à : president.ard@wanadoo.fr
- par courrier postal à : ARDRM – 12, rue de Condé – 75006 PARIS

➤ Appel à projets 2022 – AFRETH (Association Française pour la Recherche Thermale)

Au titre de son programme 2022, l'AFRETH lance son 17^{ème} appel à projets sur les axes de recherche suivants :

- Covid-19 et médecine thermale.
- Essais cliniques et/ou études médico-économiques visant à évaluer le service médical rendu et/ou le service médico-économique rendu.

- Les nouveaux formats de cure, champs de compétence, procédures thérapeutiques.
- Les mécanismes d'action mis en jeu par la cure thermale.
- Le rôle spécifique de l'élément minéral.

Date limite de réception des dossiers (sous forme électronique + version postale courrier RAR) : **31 mars 2021** (avant-projet) et **15 juillet 2021** (dossier complet)

Dossier complet de l'appel à projets téléchargeable sur le site : www.afreth.org

4. Questions pédagogiques

➤ Modifications des modalités de contrôle des connaissances du Master IPA (cf pièces jointes)

Monsieur le Doyen présente les modifications des modalités de contrôle des connaissances pour la 1^{ère} année de formation du Master IPA ainsi que la création des modalités de contrôle des connaissances de ce Master pour la 2^{ème} année.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur les modalités de contrôle des connaissances du Master IPA (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Modalités d'enseignement des TP et ED de DFGSM 2

Il faut privilégier le présentiel lorsque ce dernier est possible (respect de la distanciation) et être capable de basculer en distanciel en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

5. Troisième cycle

➤ Modalités de contrôle des connaissances du DES de Médecine Générale (cf pièce jointe)

Le Professeur Jean-Philippe JOSEPH présente aux membres du Conseil les modifications concernant les modalités de contrôle des connaissances du DES de Médecine Générale.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Prochaine réunion : Lundi 8 mars 2021

Bordeaux, le 8 février 2021

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine